L'AFOC reste opposée au surloyer.

L'AFOC reste opposée à la mise en place de cette taxe (suppléments de loyer de solidarité ou SLS) injuste car se cache derrière, le désengagement financier de l'Etat et le manque de courage politique des gouvernements successifs.

En effet, au lieu de faire face au manque criant de logements locatifs sociaux, et donc à leur incapacité à résorber la pénurie de logements à prix abordables, les gouvernements successifs ont mis en place le SLS, visant à chasser certaines familles plutôt que de construire là où le besoin se fait sentir et par la même occasion opposer les familles les unes contre les autres.

Pour pallier le désengagement financier de l'Etat, en plus de ponctionner Action logement (ex-1%), nos gouvernements successifs ont sorti une série de dispositifs pour « donner » les moyens aux organismes de faire de l'autofinancement : avec la vente des logements Hlm, la vente des immeubles, l'application du surloyer etc…

Alors, que la situation des locataires ne s'est pas améliorée (salaire, retraites etc…) comment expliquer la mise en place puis le durcissement de cette mesure ? Si ce n'est par la cécité de nos gouvernements successifs et la volonté assumée du désengagement financier de l'Etat dans sa politique publique du logement.

L'AFOC reste donc opposée au SLS parce que :

- Cette mesure est en totale contradiction avec l'affichage politique de la mixité sociale.
  C'est une atteinte à la mixité sociale qui aboutit à faire partir ces habitants qui ont peu et qui participent parfois à l'activité culturelle, sociale, à l'histoire du quartier etc… Ce qui permet d'éviter la concentration géographique des pauvres qui est une des causes majeures de l'exclusion sociale.
- C'est une mesure qui n'a pour effet que de pousser les classes moyennes à quitter le parc Hlm pour la jungle du secteur privé avec la spéculation qu'on lui connait.
- Comme d'habitude, le locataire est le seul perdant dans cette affaire car il payera toujours tout pour des services de moins en moins rendus.
- L'Etat est le grand gagnant puisque c'est une mesure qui lui coûte peu et le bailleur a un intérêt particulier puisque obligé de construire, d'entretenir et de faire évoluer son patrimoine.